



D. BILAN DE LA CONCERTATION SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

Les modalités de concertation préalable mises en place pour informer, échanger et concerter les Personnes Publiques Associées à la procédure et les habitants de Saint-Savin sont rappelées ci-après, ainsi que le bilan de la concertation tel qu'il a été tiré par délibération du Conseil municipal en date du 12 février 2021 (jointe en pages suivantes).

RAPPEL DES MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE

Les modalités de concertation ont été définies par la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2011 prescrivant la « révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en vue de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ». Elles visaient, durant toute la durée d'élaboration du projet de PLU, à informer et échanger avec les habitants, les associations locales et autres personnes concernées, et étaient les suivantes :

- L'organisation de deux réunions publiques,
- La mise à disposition, en mairie, d'un cahier de concertation,
- Un affichage en mairie.

LE BILAN DE LA CONCERTATION

La commune de Saint-Savin a assuré :

1. La mise à disposition du public en mairie dès le début de la procédure d'un **cahier de concertation**, permettant de consigner les différentes observations émanant des habitants. Trois personnes se sont exprimées dans ce cahier ; à noter, un courrier est adressé en février 2020 au commissaire-enquêteur et non au Maire (en phase concertation) qui sera à retransmettre durant le mois d'enquête publique. Les courriers reçus en mairie entre octobre 2011 et le 5 février 2021 ont été collectés dans un dossier à part comprenant trois classeurs répartissant les 208 courriers par ordre alphabétique avec les courriers adressés en retour accusant réception et enregistrement de la requête. Il en ressort principalement des demandes particulières de classement constructible de terrains ou autres demandes d'intérêt privé. Ces demandes ont été enregistrées et archivées dans un tableur, analysées par le service urbanisme de la mairie (localisation sur plan, risques éventuels, proximité d'une exploitation agricole, autres observations) et présentées régulièrement en Commission et en groupe de travail PLU. Plus récemment, des courriels ont également été reçus, doublés ou non d'un courrier, avec souvent un rendez-vous pris pour répondre le plus clairement à la demande au regard du projet de PLU qui se précisait ;
2. La mise à disposition d'un **dossier de concertation** comprenant les éléments d'étude (diagnostic, état initial de l'environnement, projet de PADD, zonage d'assainissement, carte des aléas, esquisses de zonage, etc.) et les supports projetés et présentés lors des réunions publiques et leurs comptes-rendus ;
3. L'organisation de **trois réunions publiques** annoncées par affichages et avis dans la presse, sur panneaux lumineux et sur le site internet de la mairie. La communication concernant la dernière réunion publique a également été relayée sur différents sites internet et réseaux sociaux (Facebook / Instagram / Cityall). Ces trois réunions ont été animées par la Municipalité, assistée de l'urbaniste en charge de la procédure et de la responsable du service urbanisme de la CAPI (instruction des permis pour la Commune) :

- **Le 28 avril 2016** : première réunion publique de concertation PLU présentant le contexte dans lequel se déroule l'étude d'élaboration du PLU et les premiers éléments de projet :
 - La procédure de révision du POS et le contenu du PLU,
 - La présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables en l'état d'avancement, au regard du diagnostic communal, de l'état initial de l'environnement, des enjeux du territoire et du contexte supra-communal,
 - Avec un temps d'échanges avec les habitants notamment sur ces orientations générales.

Près de soixante-dix personnes étaient présentes sans compter les élus. Les échanges ont témoigné de l'intérêt des habitants porté aux enjeux de planification du territoire, y compris sur sa dimension intercommunale, sur le devenir de leur commune et en particulier à leur cadre de vie, mais aussi à la constructibilité des terrains.

Il en ressort des observations formulées, plusieurs grands thèmes de débat :

- **La possibilité de rendre des parcelles constructibles**
 - **L'opportunité de réaliser un document à l'échelle de la commune ou de s'engager dans une démarche intercommunale**
 - **le rythme de construction sur la commune pour les 10 années à venir**
 - **la qualité des futures opérations à travers les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**
- **Le 14 octobre 2019** : deuxième réunion publique de concertation PLU présentant la traduction réglementaire du Projet communal :
 - La procédure d'élaboration du PLU,
 - La traduction des orientations du PADD en Règlement (zonage/partie écrite),
 - Avec un temps d'échanges avec les habitants sous forme de questions/réponses ou débat.

Près de soixante-dix personnes étaient à nouveau présentes sans compter les élus. Le projet présenté a donné lieu à un débat entre les habitants et les élus, mais aussi les techniciens quant aux choix établis et les restrictions apportées par la législation en vigueur et le SCOT Nord Isère, l'instruction des demandes avec le règlement national d'urbanisme (RNU).

Les thèmes abordés par le public lors de cette réunion sont les suivants :

- **Les conditions d'application du règlement national d'urbanisme (RNU) au territoire**
 - **Le développement de la zone d'activités et ses possibilités d'extension**
 - **La requalification de la RD 522 sur le secteur Flosailles**
 - **Les conditions d'urbanisation des « dents creuses » : la position de l'Etat et les objectifs du PLU ; la question du rythme d'urbanisation**
 - **La répartition des logements locatifs sociaux**
 - **Les enjeux paysagers en zones agricoles**
 - **Les règles d'urbanisation en zones U**
- **Le 30 janvier 2021** : troisième réunion publique de concertation PLU présentant le projet PLU avant son arrêt :
 - La procédure d'élaboration du PLU (calendrier et contenu du PLU),
 - La traduction des orientations du PADD en Règlement (zonage/partie écrite),
 - Avec un temps d'échanges avec les habitants sur les orientations et règles générales,
 - Avec l'organisation de trois ateliers successifs correspondant à trois secteurs délimités du territoire, plus un quatrième pour les espaces en dehors de ces secteurs zoomés, destinés aux personnes concernées ou intéressées.

Plus de soixante-dix personnes étaient présentes sans compter les élus. Le projet présenté a donné lieu à quelques questions d'ordre général de la part des habitants auxquelles les élus, mais aussi les techniciens ont répondu.

Les thèmes abordés par le public lors de ce premier temps de réunion sont les suivants :

- **L'évolution démographique et le renouvellement de la population à Saint-Savin**
- **La mise à la disposition du public du dossier PLU**
- **L'impact de la protection Natura 2000 sur l'activité agricole**

Ce débat du premier temps de réunion de concertation (1 heure) s'est poursuivi par des échanges en trois ateliers (atelier 1 : secteur Demptézieu/Chapèze ; atelier 2 : Flosailles ; secteur 3 : le Bourg) (45 minutes x 3). L'assemblée a pu se scinder en fonction des secteurs d'intérêts. Ainsi, un groupe restreint de personnes pouvait participer à chaque atelier qui comprenait un plan du secteur zoomé et faisant apparaître les numéros de parcelles affiché et ce même plan posé sur des tables. Les échanges directs et libres se sont engagés facilement et cordialement entre les habitants, les élus et techniciens afin de faciliter la bonne compréhension des choix d'une part, mais aussi des possibilités et règles prévues par le projet de PLU. Toutes les explications sollicitées par les habitants ont été données. De nombreuses demandes seront vraisemblablement représentées au Commissaire-enquêteur dans le cadre de l'enquête publique, pour confirmation des possibilités ouvertes par le PLU ou pour évolution du PLU.

4. Des informations sur le suivi de l'avancement des études du PLU par affichage en mairie, dans des articles de bulletins municipaux, sur le site internet ;
5. Des articles dans la presse (Dauphiné Libéré) ;
6. Des permanences d'élus (sur rendez-vous) tenues en mairie afin de répondre aux interrogations des administrés en particulier liées à leurs demandes de classement de terrains constructibles. Les rencontres venaient souvent appuyer une demande reçue par courrier et/ou courriel. Le contexte sanitaire a conduit à organiser des échanges téléphoniques plutôt qu'en présentiel en mairie. Ainsi depuis le mois de mai 2020, plus d'une quarantaine de demandes sont recensées par courriels et appels téléphoniques majoritairement, mais encore par courrier adressé par voie postale ou déposé en mairie. Chacune a fait l'objet d'une réponse donnée dans le cadre d'un échange téléphonique ou d'un courriel principalement, ou lors d'un rendez-vous ou encore par courrier.
7. Des réunions de travail avec le comité de pilotage, la Commission PLU ou en groupe de travail, où étaient régulièrement associés l'urbaniste, le service urbanisme de la CAPI, les services de l'Etat, représentés par la DDT, les autres services de la CAPI, du SCOT, plus ponctuellement le Département, la chambre d'agriculture, le SMABB et autres personnes publiques...
8. Des informations et échanges réguliers avec l'ensemble des élus du conseil municipal par le Maire et l'adjoint délégué à l'urbanisme, en particulier préalablement à chacune des réunions publiques en présence de l'urbaniste. En réunion d'information des élus du 14 décembre 2020, le projet de PLU a pu être présenté à la nouvelle équipe municipale, faisant suite à des séances d'information dès le début du mandat et des réunions de travail de la commission, notamment celle du 25 novembre lors de laquelle le projet avait été préalablement présenté et débattu après la réunion du groupe de travail associant la DDT, le SCoT Nord Isère et la CAPI le 5 novembre ;

La concertation a permis au conseil municipal et à la population d'échanger tout au long de la procédure. Le bilan qui peut en être tiré fait apparaître que :

- Les mesures de concertation mises en œuvre ont permis de mener une concertation effective et constante avec les habitants et toute personne souhaitant se manifester,
- Les modalités de concertation définies par la délibération de prescription de la révision du POS ont été mises en œuvre au cours de la démarche,
- Cette concertation a permis aux habitants de comprendre et mieux connaître cet outil d'aménagement et d'urbanisme ainsi que l'ambition de l'équipe municipale pour la commune,
- Les expressions formulées relevaient soit de l'intérêt particulier notamment des demandes de terrain constructible soit dans l'intérêt général notamment avec l'extension de la zone d'activité, la requalification de la RD522, l'évolution démographique sur la commune, le maintien de l'identité rurale de la commune, les enjeux de planification à l'échelle de l'agglomération + observations orales en réunions publiques, ou ponctuellement à la nouvelle réglementation : densité, réduction des surfaces pour construire, part de logements locatifs sociaux..
- Les interrogations émises et échanges ont permis de préciser les choix portés par le projet communal, mais surtout de mieux partager les projets par davantage d'explications et justifications,
- Les échanges ont témoigné de l'intérêt des habitants porté au devenir de leur commune en particulier à leur cadre de vie et à l'utilité de mettre en place un nouvel outil de planification sur la commune.
- Aucune opposition globale au projet n'a été formulée.

Ce bilan a été entériné par délibération du Conseil municipal qui a tiré le bilan de la concertation liée à la révision du POS et à l'élaboration du PLU.

Tous les documents générés par la concertation sont consignés en mairie.